

Fisheries and Oceans Canada / Pêches et Océans Canada
ADDENDUM THREE / ADDENDA TROIS
August 23, 2022 / 23 août 2022
30003048

Wharf and Float Reconstruction, Port Clements Harbour, BC / Reconstruction du quai fixe et du quai flottant, port de Port Clements, Colombie-Britannique

Les changements suivants aux documents d'appel d'offres entrent en vigueur immédiatement. Le présent addenda fera partie des documents contractuels.
--

Questions et réponses

Q1. Le tablier de quai existant est en cèdre jaune, ne peut-on pas la remplacer par la même chose?

R1 : Le tablier de quai existant est en bois d'œuvre traité ACZA 4x12. Le tablier de quai doit être en bois d'œuvre traité ACZA 4x12.

Q2. En tant que fournisseur du matériau traité, quels sont vos commentaires sur les questions suivantes :

- a. **Longueur dimensionnelle du bois? Quelle est la longueur des pièces?**
- b. **Qualité du matériau, tolérance pour le gauchissement ou la déformation?**
- c. **Le transport est un élément sensible dans le calcul du coût. Les composantes du coût du transport sont les poids, les dimensions, les temps de chargement, ce qui se passe si le transporteur ne respecte pas les délais et autres. Le propriétaire peut-il gérer la logistique du transport et le coût des matériaux fournis.**

R2 : Après confirmation sur le terrain lors de la visite obligatoire du site avant la construction, l'entrepreneur fournira des relevés complets des matériaux et les matériaux fournis par le propriétaire seront coupés en atelier et traités en bout avant l'enlèvement par l'entrepreneur ou la livraison par le propriétaire.

Les matériaux fournis par le propriétaire sont neufs et en bon état.

Le temps de chargement dans la cour du fournisseur du propriétaire est estimé à 2 heures. Le propriétaire sera responsable des coûts supplémentaires si le temps de chargement dépasse 2 heures. Le propriétaire peut s'occuper de la logistique et du coût du transport des matériaux fournis, sous réserve des conditions suivantes :

- L'entrepreneur doit donner un préavis de 2 semaines par courriel au représentant du ministère pour la date exacte de la livraison.
- Les matériaux fournis par le propriétaire ne seront livrés que sur le « site » de Port Clements.
- Les matériaux fournis par le propriétaire peuvent être placés sur du bois de calage pour le déchargement par chariot élévateur à fourche, le cas échéant.
- L'entrepreneur est responsable du déchargement dans les 2 heures suivant l'arrivée du camion sur le « Site ».
- Le propriétaire ne peut garantir l'heure exacte de l'arrivée des matériaux sur le site, mais elle se situe entre 8 h et 16 h.
- Le propriétaire ne sera pas responsable des frais encourus par l'entrepreneur en raison d'un retard dans l'arrivée des matériaux jusqu'à un jour après la date de livraison convenue.

Q3. Nous croyons qu'il y a une note contradictoire dans l'addenda 2 concernant les matériaux fournis par le propriétaire. À la section 01 11 00 2.1, il est clairement indiqué que le propriétaire a

fourni les matières traitées; cela laisse quelques articles traités restants pour l'entrepreneur à fournir (c'est-à-dire des blocs d'épissure de stringer inférieur, des traverses, le blocage de puits, des brides et des blocs d'épissure de bride supérieur et inférieur). L'article 9 de l'addenda stipule que « tout le matériel traité à la créosote requis sera fourni par le propriétaire conformément à l'addenda 01 ci-dessus ». Pouvez-vous s'il vous plaît confirmer si l'entrepreneur est responsable de la fourniture de ces articles restants non indiqués dans 01 11 00 2.1?

R3. Le propriétaire fournira tout le bois traité à la créosote nécessaire aux travaux. L'entrepreneur doit fournir tout le bois traité ACZA et tout autre bois traité non à la créosote requis pour les travaux, à l'exception du platelage en bois traité 4x12 ACZA pour le quai et l'approche.

----Fin de l' addenda 03----